

ITEM 8a

Comité de révision de la planification Sud Est Rapport du personnel Lotissement / Subdivision

Objet : Ulysse Gautreau
Date du réunion: Oct. 28, 2015
De : Jeff Boudreau
Manager of Subdivision Approval

Information générale

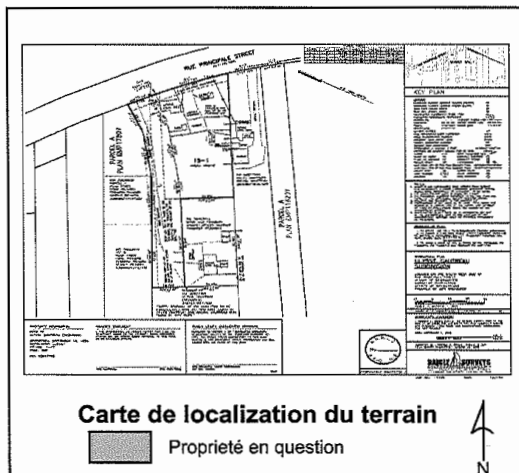
Requérant/: Gilles Gautreau
Propriétaire: Rita Gautreau

Demande: La creation d'un lot résidentiel avec un restant ayant un acces autre que une rue publique.

To create a residential lot leaving the remnant with an access other than a public street.

Information du site

Endroit: Memramcook
NID: 00917765
Grandeur du lot: 5.4 ha
Usage présent: Résidentiel
Zonage: Résidentiel Rural et Developement des Ressources / *Rural Residential and Resources*
Usage futur: Résidentiel
Usage des environs & Zonage: Résidentiel
Services municipaux: N/A
Accès/Sortie: Rue Principale Street



Politiques de plans municipaux

1.1.22

Il est propose de maintenir certains secteurs résidentiels a faible densité afin de préserver les quartiers orientés vers un rythme de vie plus lent, consacres a la famille, et dont la verdure est plus abondante.

Réglementations de l'arrête de zonage et/ou l'arrête de lotissement

Arrêté de lotissement du Village de Memramcook

6.1 Chaque lot, îlot ou autre parcelle de terrain d'un projet de lotissement doit donner sur une rue publique

ou sur une autre voie d'accès que la Commission peut approuver comme étant utile a l'aménagement du terrain.

Consultations internes et externes

Consultations internes entre le personnel de la Commission. / *The proposal was discussed among the Commission Staff.*

Discussion

Le 2 Septembre Rita Gautreau a fait un application pour la création d'un nouveau lot résidentiel pour accommodé un maison existante et laissant le restant avec seulement un droit de passage comme accès. Normalement la création de lot sur un accès autre que une rue publique ne serais pas recommandé mais dans ce cas le propriétaire est prêt a soumettre un engagement juridique pour que le restant soit consolider avec le terrain avoisinant soit PID 00917492


September 2, 2015 Rita Gautreau proposed creating a new residential to accommodate the existing house on the lot but leaving the remnant with only a right of way as access. generally this type of subdivision would not be recommended however, in this case the land owner is prepared to submit a legal undertaking to consolidate the remnant with the neighboring lot PID 00917492

Avis public

Un avis a été envoyer aux propriétaire a 60m de la propriété affecté / *Property owners within 60m of the subject property were notified.*

Autorité légale

Chaque lot, îlot ou autre parcelle de terrain d'un projet de lotissement doit donner sur une rue publique ou sur une autre voie d'accès que la Commission peut approuver comme étant utile a l'aménagement du terrain.



Jeff Boudreau, P.Tech
Gestionnaire d'approbation des lotissements

